

ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE DES PREMIÈRES NATIONS
Sharing in Strength ~ Partage en Force



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« POUR DIFFUSION IMMÉDIATE »

LES CHEFS DE POLICE DES PREMIÈRES NATIONS DEMANDENT À CE QUE LES SERVICES DE POLICE DES PREMIÈRES NATIONS SOIENT RECONNUS COMME UN SERVICE ESSENTIEL

La « négligence bénigne » des services de police laisser tomber les communautés des Premières Nations

Toronto (Ontario) octobre 24, 2017— Lors de son Assemblée générale annuelle tenue à Toronto les 17 et 18 octobre 2017, l'Association des chefs de police des Premières Nations (ACPPN) a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement du Canada et à ses partenaires provinciaux « de reconnaître les services de police des Premières nations comme un service essentiel », de fournir des ressources humaines, des infrastructures, des opérations et des ressources d'entretien adéquates, et « un financement suffisant, prévisible et soutenu qui répond aux besoins uniques de chaque département. »

« Les communautés des Premières nations exigent et méritent des services de police stables et adéquatement financés, comparables à ceux fournis à d'autres collectivités du Canada », a déclaré le président de l'ACPPN, Dwayne Zacharie. « L'actuel Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) faillit à son devoir dans les communautés des Premières nations en créant des situations dangereuses pour les officiers et les membres de la collectivité. »

Un récent rapport de recherche indépendant, *Set up to fail? An analysis of self-administered indigenous police services in Canada* (Voués à l'échec? Une analyse des services de police autochtones autogérés au Canada), a révélé que les services de police autogérés des Premières nations sont confrontés à un certain nombre de défis considérables, y compris des fonds limités pour l'équipement requis, la faible rémunération, le taux élevé de roulement de personnel, certains des taux de criminalité les plus élevés avec le plus faible nombre d'officiers, une infrastructure inadéquate, une proportion d'agents

autochtones en déclin et un manque de financement stable et cohérent. Le rapport (se trouvant ici : <http://www.tandfonline.com/doi/ABS/10.1080/15614263.2017.1363973?journalCode=gppr20>) a été publié en août 2017. Il a conclu que « l'administration du PSPPN, au cours du dernier quart de siècle, en est une de négligence bénigne; qu'en ne faisant rien ou en ignorant le problème, les défis auxquels sont confrontés les services de police autochtones seraient en quelque sorte gérés ou résolus. Ce statut de négligence bénigne est en accord avec une longue histoire faite de grandes promesses, mais de très peu de résultats pour les peuples autochtones. »

Les conclusions de ce rapport sont conformes à d'autres études et rapports énumérés sur la page Web sur les services de police autochtones de Sécurité publique Canada, y compris une étude antérieure intitulée « Modèles du Programme des services de police des Premières nations — Études de cas représentatives », commandée par la Sécurité publique, préparée par les mêmes chercheurs et publiée en 2016. Cette étude antérieure a révélé que les services de police autogérés ont un modèle de financement qui est « incompatible avec la façon la plus appropriée de fixer et d'appliquer les budgets » et que le Programme des services de police des Premières nations doit être modernisé afin de mieux servir les besoins de sécurité publique des communautés autochtones partout au Canada.

« Nous demandons la même reconnaissance, la même attribution de ressources et le même soutien que les autres services de police au Canada », a déclaré Zacharie. « Les services de police des Premières nations doivent être considérés comme un service essentiel, comme tous les autres services de police communautaires à l'échelle du pays. »

L'Association des chefs de police des Premières Nations représente et défend les intérêts des services de police autogérés des Premières nations au Canada en proposant et en faisant avancer des méthodes novatrices pour améliorer la sécurité et le bien-être des Premières nations, tout en respectant et en reflétant les valeurs culturelles et traditionnelles uniques de nos communautés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Chef Dwayne ZACHARIE
Président
Association des chefs de police des Premières Nations
Tél. : 450 632-6505
Courriel : President@fnpcpa.ca

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Chef John DOMM
Ancien président
Association des chefs de police des Premières Nations
Tél. : 705 325-7773
Courriel : Executive@fnpcpa.ca

ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE DES PREMIÈRES NATIONS

Sharing in Strength ~ Partage en Force



Résolution ACPPN 2017-001

ATTENDU que l'Association des chefs de police des Premières Nations représente des services de police autogérés des Premières nations partout au Canada;

ET ATTENDU que les membres ont discuté de leurs inquiétudes quant au renouvellement et au manque de réforme du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) qui arrivera à expiration le 31 mars 2018;

ET ATTENDU QUE les services de police des Premières nations se préoccupent du cadre actuel du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) en tant que programme de subventions et de contributions;

ET ATTENDU QUE les services de police des Premières nations sont également préoccupés par les échéanciers déstabilisants du programme, ainsi que par l'insuffisance et l'inflexibilité des ressources du programme;

ET ATTENDU QUE les services de police des Premières nations doivent pouvoir élargir leurs services et fournir des services à davantage de communautés des Premières nations dans tout le pays;

ET ATTENDU QUE l'Association des chefs de police des Premières Nations est un organisme à but non lucratif qui ne reçoit aucun financement de base pour son existence et son fonctionnement de base;

ET ATTENDU QUE l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) reconnaît également l'importance des services de police des Premières nations au Canada, comme le démontre la résolution 2013-04 de l'ACCP : Services de police des collectivités des Premières nations et des Inuits, adoptée en août 2013 à Winnipeg au Manitoba.

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'ACPPN demande au gouvernement du Canada et à ses partenaires provinciaux :

- ✕ de reconnaître les services de police des Premières nations comme un service essentiel;
- ✕ d'élaborer un nouveau cadre qui ne soit pas un programme ou une méthode de subventions et de contributions;
- ✕ de financer adéquatement les besoins en ressources humaines de chaque service de police;
- ✕ de fournir des infrastructures adéquates, y compris des ressources d'opération et d'entretien appropriées;
- ✕ de fournir un financement suffisant, prévisible et soutenu qui réponde aux besoins uniques de chaque département, tout en reconnaissant les variations régionales;
- ✕ d'assurer l'expansion ou la création de services de police autogérés nouvellement formés dans tout le pays;
- ✕ et de fournir un financement de base pour le fonctionnement continu de l'Association des chefs de police des Premières Nations.